



Concept de commercialisation pour les fruits à pépins de table Suisse Garantie 2021/2022

Approuvé par le Centre de produits Fruits à pépins de table FUS/SWISSCOFEL le 03 août 2021.

1 Objectifs

- 1.1 Approvisionnement optimal du marché en quantité, en variétés et en classes de qualité.
- 1.2 Quantités commercialisables :
 - Pommes de table : **environ 100 000 tonnes de pommes de table suisses** (Suisse Garantie et Bio) pendant les campagnes d'automne et de déstockage. Cela correspond à un inventaire optimal d'environ 57 000 tonnes de pommes Suisse Garantie à fin novembre, ce qui permet d'obtenir des prix couvrant les frais à chaque niveau.
 - Poires de table : **environ 16 000 tonnes de poires de table suisses** (Suisse Garantie et Bio) pendant les campagnes d'automne et de déstockage. Cela correspond à un inventaire optimal d'environ 11 000 t de poires Suisse Garantie à fin octobre, ce qui permet d'obtenir des prix couvrant les frais à chaque niveau.
- 1.3 Segmentation du marché en fonction des classes de qualité et de calibre ainsi que selon les catégories de qualité suivantes :
 - Premium
 - Classe I
 - Classe II
- 1.4 Observation des objectifs de stock conformément à l'annexe 1.
- 1.5 Observation de l'accès au marché exigé par l'OMC.
- 1.6 Marché d'exportation : exportation de fruits à pépins de table suisses de haute qualité.
- 1.7 Concept distinct pour la commercialisation bio.

2 Promotion des ventes

- 2.1 Application des normes et prescriptions FUS/SWISSCOFEL en tenant compte des désirs individuels des clients.
- 2.2 Publicité de base et information du marché complété par des efforts individuels de vente du commerce (grossistes et détaillants).
- 2.3 Mesures RP spéciales et promotions telles que Journée de la pomme, action Pomme-récré etc.
- 2.4 Renforcement du marketing national basé sur l'origine suisse avec la marque de garantie Suisse Garantie, complété d'informations sur les variétés, sur la qualité et sur les méthodes de production écologiques.

3 Chances de commercialisation

Les variétés suivantes proposées pour la cotation sont classées comme suit par catégorie de qualité, classe I et classe II et par groupes de calibre. Les groupes de calibre encadrés offrent les meilleures chances de commercialisation.

3.1 Variétés de pommes

Catégories de qualité Standard, classe I

Compétence du Centre de produits Fruits à pépins de table :

Braeburn	65-70	70-80	80-85
Gala	65-70	70-80	80-85
Golden Delicious		70-80	80-85
Jonagold		70-80	80-85

Compétence des centres de produits régionaux :

Boskoop		65-70	70-80	85-90
Cox Orange	60-65	65-70	70-80	80-85
Milwa		65-70	70-80	80-85
Elstar	60-65	65-70	70-80	80-85
Idared		65-70	70-80	80-85
Gravenstein		65-70	70-80	80-85
Reinette du Canada		65-70	70-80	80-85
Maigold		65-70	70-80	80-85
La Flamboyante			70-80	80-85
Pinova		65-70	70-80	
RubINETTE	60-65	65-70	70-80	80-85
Summerred	60-65	65-70	70-80	80-85
Topaz		65-70	70-80	

Catégories de qualité Standard, classe II

Compétence du Centre de produits Fruits à pépins de table :

Braeburn	60-85
Gala	60-85
Golden Delicious	65-85
Jonagold	65-85

Compétence des centres de produits régionaux :

Boskoop	65-90
Reinette du Canada	65-85
Cox Orange	60-85
Elstar	60-85
Idared	65-85
Gravenstein	60-85
Maigold	60-85
Pinova	65-85
Topaz	65-85

3.2 Variétés de poires

Catégories de qualité Standard, classe I

Compétence du Centre de produits Fruits à pépins de table :

Beurré Bosc	55-60	60-80	80+
Conférence	55-57.5	57.5-80	80+
Louise Bonne	55*-60	60-75	75+
Williams	55-60	60-75	75+

*Chances accrues de mise en marché à partir de 57.5mm.

- 3.3 Les normes et prescriptions FUS/SWISSCOFEL s'appliquent. Par dérogation, pour les variétés et classes mentionnées ci-dessous, les taux minimaux de couleur de recouvrement ou de coloration rouge sont valables.

Variétés	Taux minimal de couleur de recouvrement		Coloration rouge
	classe I	classe II	
Boskoop rouge	1/3	1/10	striée
Braeburn	1/3	1/5	striée
Cox Orange	1/10		striée
Milwa	1/3	1/5	compacte
Elstar	1/3	1/10	striée
Gala	2/5*	1/5	striée
Gravenstein	1/5		striée
Gravenstein rouge	1/3	1/10	compacte
Idared	1/2	1/4	compacte
Jonagold	1/3	1/5	striée
Maigold	1/3	1/5	striée
La Flamboyante	1/3	1/5	compacte
Pinova	1/3	1/5	compacte
Primerouge	1/3	1/10	compacte
RubINETTE	1/3	1/10	striée
Summerred	1/3	1/10	compacte
Topaz	1/3	1/10	striée

*Chances accrues à partir de 50 %

- 3.4 Les variétés, catégories de qualité, classes et calibres cotés dans le concept de commercialisation ont des chances sur le marché. Les variétés, catégories de qualité, classes et calibres non cotés n'ont pas ou guère de chances sur le marché indigène des fruits de table en raison de la capacité d'absorption limitée. Les centres de produits régionaux peuvent coter des variétés d'importance régionale.

- 3.5 Les organisations cantonales/régionales soutiennent le Centre de produits pour la mise en œuvre du concept de commercialisation dans les régions.



4 Mesures spéciales et recommandations

- 4.1 **Fondamentalement, ne livrer que des fruits de très bonne qualité.** Les fruits de re-passes, mal développés, sous-calibrés et mal colorés doivent être éliminés. D'entente avec l'acheteur, les fruits grêlés, trop gros ou trop petits et avec beaucoup de roussissure sont à acheminer directement de l'arbre à la transformation. Les organisations cantonales / régionales exhortent les producteurs de fruits et les entrepositaires à s'en tenir à ces mesures.
- 4.2 Par rapport à l'estimation de récolte 2021, les fruits qui ne répondent pas aux exigences de qualité comme par exemple des fruits ayant subi des brûlures du soleil (des dégâts de grêle, forte roussissure, déformés, etc.) doivent être directement acheminés vers la transformation technique. Cette année aussi, les exigences qualités doivent être strictement respectées. Il ne doit être stocké que des fruits de qualité irréprochable.
- 4.3 Exportation de fruits suisses de qualité, par entreprise, d'entente avec les producteurs.
- 4.4 Estimation de récolte des pommes et des poires résumant l'estimation Bavendorf et l'estimation des fruits à cidre en août.
- 4.5 Recensement national et analyse du programme de stockage par entreprise en août.
- 4.6 Respecter les dates et les fenêtres de récolte optimales (aussi pour les mutants de couleurs), livrer sans délai directement de l'exploitation et stocker de suite en cellules frigorifiques.
- 4.7 Recommandation aux entrepositaires et aux producteurs de fruits : renforcer la collaboration en ce qui concerne la fixation des dates de récolte, du programme d'entreposage, des exigences qualitatives individuelles des clients et des dispositions en vue de la commercialisation.
- 4.8 Recommandation aux entrepositaires et aux détaillants : élaborer ensemble les stratégies de vente.



5 Formation des prix

5.1 Le Centre de produits fixe les prix indicatifs à la production pour les variétés de pomme Braeburn, Gala, Golden Delicious et Jonagold ainsi que pour les variétés de poire Beurré Bosc, Conférence, Louise Bonne et Williams.

Le bulletin des prix comprend en annexe aussi les bulletins des prix indicatifs à la production des variétés cotées par les Centres de fruits régionaux.

5.2 La formation de prix repose sur les informations suivantes :

- Estimation de récolte de l'OFAG selon la méthode Bavendorf (fin juillet)
- Recensement du programme de stockage des fruits à pépins de table (1^{re} moitié d'août)
- Chances sur le marché
- Calcul des coûts de production
- Objectifs de stock selon l'annexe 1
- Prix indicatifs à la production et flexibilité des prix selon l'annexe 2
- Pommes : stocks effectifs au 30 novembre
- Poires : stocks effectifs au 31 octobre
- Ventes d'automne, ventes de novembre et diminutions de stock mensuelles

5.3 Les prix indicatifs à la production sont fixés à l'avance pour les quatre périodes ci-dessous.

Périodes	Pommes	Poires
1 ^{re} période	Début de récolte–fin novembre	Début de récolte–fin octobre
2 ^e période	Décembre – fin février	Novembre – fin mars
3 ^e période	Mars – 14 juin	1 ^{er} avril – fin du déstockage
4 ^e période	15 juin – fin du déstockage	

Le Centre de produits peut raccourcir la première période d'un mois pour des variétés particulières en avançant sa fin au 31 octobre (pommes de table) respectivement au 30 septembre (poires de table) et étendre la deuxième période en conséquence.

5.4 Les prix indicatifs peuvent être adaptés au cours de la deuxième, de la troisième et de la quatrième période.

5.5 Le Centre de produits discute de la planification des actions promotionnelles. La production apporte son soutien au commerce en participant au financement des actions-vente pour les pommes et les poires de la classe I jusqu'à 4 cts/kg. Dans les grandes années de récolte, le rabais de promotion peut également être plus élevé.

5.6 La fixation des prix indicatifs définitifs à la production pour toute la campagne résulte de la pondération avec les quantités des trois respectivement quatre périodes pour lesquelles les prix indicatifs à la production ont été arrêtés.

Annexe 1

Stocks effectifs et objectif de stock 2021/2022

Tonnes ; pommes fin novembre, poires fin octobre.

Variété	Stocks effectifs au 30.11.						Objectif de stock 2021
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Boskoop	346	680	15	946	278	782	1 000
Braeburn	9 310	9 072	5 132	9 820	8 163	8 534	8 300
Gala	18 634	16 078	13 038	21 147	20 368	20 407	17 700
Golden Delicious	13 135	15 044	11 015	10 754	12 345	11 016	11 500
Jonagold	2 578	3 046	132	2 046	2 397	1 233	1 800
Milwa	1 646	1 741	558	2 495	1 256	2 465	1 500
Variétés Premium*	9 302	12 581	8 381	13 426	11 619	12 090	13 500
Cox Orange	7	78	0	336	54	0	100
Elstar	7	151	0	0	0	0	0
Pomme Cloche	148	101	35	78	39	37	0
Granny Smith	415	480	283	462	431	370	300
Idared	1 069	561	147	294	233	440	200
Reinette du Canada	173	195	0	10	6	133	0
La Flamboyante	853	771	322	636	344	185	200
Maigold	515	227	118	74	19	116	0
Pinova	404	322	135	181	186	260	200
Topaz	442	281	28	331	112	198	100
Autres	542	352	393	700	681	631**	600
Total Pommes SGA	59 536	61 766	39 732	63 736	58 531	58 897	57 000
Pommes BIO	3 220	1 927	1 650	4 752	3 289	5 571	6 500

* Pink Lady, Rubens, Greenstar, Kiku, Cameo, Kanzi, Jazz, Tentation et autres.

** RubINETTE incl.

Variété	Stocks effectifs au 31.10.						Objectif de stock 2021
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Beurré Bosc	4 650	3 481	1 792	6 150	7 047	6 394	4 900
Conférence	1 603	2 068	854	1660	2 233	1 761	2 500
Louise Bonne	2 229	2 101	1 068	1843	1 623	1 594	2 000
Williams	227	61	1	868	629	763	600
Autres	654	519	426	784	778	970	1000
Total Poires SGA	9 363	8 230	4 159	11 305	12 310	11 482	11 000
Poires BIO	286	432	219	817	744	718	1000

Annexe 2

Prix indicatifs à la production 2021/2022

Stocks Suisse Garantie en tonnes, pommes fin novembre, poires fin octobre. La flexibilité maximale des prix se calcule à partir des prix indicatifs cibles en deux étapes.

Prix indicatifs cibles

Variété, classe, catégorie de qualité, calibre	CHF/kg
Braeburn, classe I 65-85mm	1.20
Gala, classe I 65-85mm	1.25
Golden Delicious, classe I 70-85mm	1.15
Jonagold, classe I 70-85mm	1.15
Pommes de table, classe II	0.50
Beurré Bosc, classe I 60-80mm	1.20
Conférence, classe I 57.5-80mm	1.20
Louise Bonne, classe I 55-75mm	1.20
Williams, classe I 60-75mm	1.20

Première étape : flexibilité des prix selon le stock total

	stock	classe I	classe II
Pommes	51 000 à 54 000	+10 % à 0	+10 % à 0
	54 000 à 60 000	0	+10 % à -10 %
	60 000 à 63 000	0 à -10 %	0 à -10 %
Poires	<10 000	+10 % à 0	
	10 000 à 12 000	0	
	12 000 à 14 000	0 à -10 %	

Deuxième étape : flexibilité des prix selon le stock par variété

	stock	classe I
Braeburn	7 550 à 9 050	+15 % à -15 %
Gala	15 000 à 20 000	+15 % à -15 %
Golden Delicious	10 500 à 12 500	+15 % à -15 %
Jonagold	1 300 à 2 300	+15 % à -15 %
Beurré Bosc	3 800 à 6 000	+10 % à -10 %
Conférence	2 100 à 2 900	+10 % à -10 %
Louise Bonne	1 600 à 2 400	+10 % à -10 %
Williams	500 à 700	+10 % à -10 %